

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Conférence ACI-OIT sur les coopératives et l'avenir du travail

24 Juin 2019

L'OIT et l'ICA renouvellent des vœux d'amitié et de collaboration en signant un nouveau Mémorandum d'accord

L'Alliance coopérative internationale (ACI) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont réaffirmé leur amitié séculaire en signant aujourd'hui un nouveau Mémorandum d'accord.

Le document indique que son objectif principal sera de « favoriser la collaboration [...] dans les domaines de la promotion et du renforcement du modèle d'entreprise coopérative ». À cet égard, ils s'engagent tous deux à promouvoir les coopératives en tant que « modèle d'entreprise durable pour faire avancer le développement inclusif et durable ».

La signature de ce nouveau Mémorandum d'accord par le président de l'ACI, Ariel Guarco, et le directeur général de l'OIT, Guy Ryder, est une confirmation d'un renouvellement d'amitié. Comme le rappellent les deux, le premier directeur général de l'OIT, Albert Thomas, appartenait au mouvement coopératif et faisait partie du conseil d'administration de l'ACI dans les années vingt.

Les relations entre les deux organisations remontent à la fondation même de l'OIT et se sont maintenues jusqu'à ce jour.

Le mémorandum a été signé lors d'une conférence conjointe sur « Les coopératives et l'avenir du travail », suite à la 108^{ème} Conférence internationale du travail (CIT) et alors que l'on célèbre le centenaire de l'OIT. Les deux moments issus de ces conférences sont historiques pour le développement des coopératives puisque l'OIT a également adopté le 21 juin la "Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019", dans laquelle le rôle des coopératives et de l'économie sociale et solidaire dans l'avenir du travail, en particulier vers un travail décent et durable, a été reconnue.

Pour M. Guarco, « cette mention [à propos des coopératives] dans la Déclaration est très importante pour nous, car elle nous permettra de faire plus de travail de plaidoyer et de propositions de politique publique favorables aux coopératives et de renforcer davantage le partenariat que nous renouvelons aujourd'hui avec la signature d'un nouvel accord de collaboration entre nos deux organisations ».

Guy Ryder a déclaré que, de la part de l'OIT, "nous sommes déterminés à travailler avec les dirigeants et le mouvement coopératif pour soutenir la création d'un écosystème propice à la croissance des entreprises coopératives, en cette période de mutations sans précédent et de défis exceptionnels dans le monde des entreprises. Nous espérons poursuivre notre partenariat avec le mouvement coopératif dans cette recherche d'un développement durable et d'un travail plus juste, plus inclusif et plus sûr pour tous".

Les deux institutions s'engagent à unir leurs efforts, dans leur Mémorandum d'accord, sur les domaines du travail décent et de l'avenir du travail, facilitant ainsi la contribution du modèle coopératif à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du programme de développement durable 2013 des Nations Unies (ONU), la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ou, encore, de contrôler la conformité des coopératives au modèle coopératif et aux normes internationales du travail.

L'ACI et l'OIT ont déjà signé un Mémorandum d'accord en 2004 afin de renforcer leur partenariat et de promouvoir les coopératives, dans la perspective du programme de développement mondial et des objectifs du Millénaire pour le développement. Un deuxième Mémorandum d'accord a ensuite été signé en 2015.

Le livre « Les coopératives et le monde du travail » a été lancé dans le cadre de la Conférence conjointe OIT - ACI. La publication a compté sur le travail d'auteurs de l'ACI, de l'OIT et de l'Organisation internationale des coopératives industrielles et de services (CICOPA). Avec l'incertitude du monde du travail et la montée de la technologie, le livre explore la thématique de l'avenir du travail, du développement durable et de l'économie sociale et solidaire où les coopératives sont des acteurs majeurs.

La publication a été éditée par Bruno Roelants (ACI), Hyungsik Eum (CICOPA - ACI), Simel Esim (OIT), Sonja Novkovic (Comité de recherche de l'ACI) et Waltteri Katajamäki (OIT).

Au cours de la conférence OIT - ACI, des représentants de la Mission permanente de l'Iran, de la Corée et de l'Uruguay ont pris la parole pour souligner le rôle des coopératives dans la construction d'un avenir durable en partageant des exemples concrets de coopération.

Le Secrétaire général adjoint de la Confédération syndicale internationale, Victor Baez, a souligné à quel point "les syndicats et les coopératives doivent travailler ensemble non seulement pour préserver les emplois, mais également pour créer des emplois", et la représentante de l'UNDESA, Wenyan Yang, a déclaré que les coopératives ont un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) ».

En clôturant la séance, la Présidente des coopératives des Amériques, Graciela Fernandez, a rappelé l'importance de la déclaration du centenaire de l'OIT et du Mémorandum d'accord qui permet une grande reconnaissance du mouvement coopératif.

FIN

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Leire Luengo
Director of Communications
+33 613 36 05 29

luengo@ica.coop

NOTES AU REDACTEUR

A propos de l'Alliance Coopérative Internationale

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est une association internationale sans but lucratif établie en 1895 afin de promouvoir le modèle entrepreneurial coopératif. L'Alliance est l'organisation faitière des coopératives au niveau mondial, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives présentes dans 105 pays. Les membres de l'Alliance sont les fédérations nationales des coopératives et les organisations coopératives individuelles.

Une personne sur six de la population mondiale est coopératrice. Par ses membres, l'Alliance représente 1,2 milliard de personnes de ses 2,94 millions de coopératives du monde entier. Les 300 plus grandes coopératives du monde ont cumulé des revenus annuels de 2,16 billions USD (2015) et 280 millions de personnes à travers le monde (10 % de la population active) assurent leurs moyens d'existence grâce aux coopératives, soit par l'emploi direct ou par l'intermédiaire d'une coopérative.

L'Alliance travaille en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales et mondiales afin de créer un cadre légal plus favorable à l'émergence et à la croissance des coopératives. L'Alliance promeut également l'importance des valeurs entrepreneuriales des coopératives envers le grand public.

Opérant depuis son bureau central situé à Bruxelles en Belgique, l'Alliance est organisée en quatre Bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles : Banques, Agricultures, Pêche, Assurances, Santé, Logement, Consommation, Industries et Services.cooperatives).

A propos des Mémoires d'accord de l'ACI-OIT

L'ACI et l'OIT ont déjà signé un Mémoire d'accord en 2004 afin de renforcer leur partenariat et de promouvoir les coopératives, dans la perspective du programme de développement mondial et des objectifs du Millénaire pour le développement. Un deuxième Mémoire d'accord a ensuite été signé en 2015.